



POLE ADMINISTRATION GENERALE

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

Séance du Conseil Communautaire

L'an deux mil quinze et le vingt-cinq février, à dix-huit heure trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol s'est réuni à la Bergerie de Monnier à Pompignan au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Olivier GAILLARD, Président de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 19 février 2015

Date d'affichage : le 19 février 2015

Nombre de délégués : 64

En exercice : 64

Présents : 48

Votants : 48 + 11

Votants par procuration : 11

Absents excusés : 3

Absents : 2

Présents : MM. CASTANET Claude, TRINQUIER Gilles, GROSMAITRE Jean-Yves, ALBEROLA Laurent, DEJARDIN Etienne, CRUVEILLER Fabien, GILHODEZ Thierry, DUBOIS Fabien, LAYRE Jacques, PIN Jean-Marie, MENVIEL Remy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, De TOLEDO Philippe, ALEGRE André, Mme PRATLONG Nicole, MM. MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, BUCHOU Serge, Mme ROMERO Maryse, MM. FELIX Freddy, CASTANON Philippe, Mmes RATTO-CREPIN Dominique, RUBIO Cendrine, M. ALARY Rémi, Mmes SOUCHE Martine, TRUMPLER Bettina, M. CATHALA Serge, Mme AUBERT Martine, M. BREYON Nicolas, Mme BRUNEL Isabelle, M. BOUCHI LAMONTAGNE Jean Claude, Mme MEUNIER Hélène, MM. CARLIER Georges, CERRET Michel, MOH Cyril, Mmes BARON Réjane, RIFKIN Sonia, MM. MAZAURIC Pierre, RETCHEVITCH Jean Luc, Mmes AUDUMARES Sylvie, MOLLARD Alexandra, DUMAZERT Sabine, SOUTOUL Marie-Christine, LAURENT Stéphanie, M. MONEL José.

Procurations de : Mme SEGURA Delphine à M CRUVEILLER Fabien
M ROUDIL Joel à M DUBOIS Roland
Mme ARNAUD PELLET Florence à Mme PRATLONG Nicole
M VINCENT Jean Claude à M CAUVIN Bernard
Mme COSTE Eliane à Mme RUBIO Cendrine
M CAZALIS Sébastien à Mme BRUNEL Isabelle
M OLIVIERI Bruno à M GAILLARD Olivier
Mme SIMO-FONTANET Nathalie à Mme MEUNIER Hélène
M VIGOUROUX Dany à M CARLIER Georges
Mme PEREZ Cécile à M CERRET Michel
M LAURITA David à Mme DUMAZERT Sabine

Absents excusés : M SIPEIRE Jacky, Mmes TOURNEREAU Anaïs, LEFORT Véronique

Absents : MM. LABRUGUIERE Eric, TARQUINI Joseph

Secrétaire de séance : M. De TOLEDO Philippe

Début de séance : 19h10

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2015

Application agréée E-legalite.com

030-200034411-20150318-CCPC_PV2_250215-R



POLE ADMINISTRATION GENERALE

1) Election d'un Président de séance

Olivier GAILLARD propose de désigner un Président de séance pour présenter les questions de l'ordre du jour.

Fabien CRUVEILLER se présente.

Le Conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE à l'unanimité

- de désigner Fabien CRUVEILLER, 1^{er} vice-président en qualité de rapporteur et de Président de séance pour le vote des différents comptes de l'exercice 2014.

2) Vote du compte administratif du budget principal 2014

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2014 de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Laurent ALBEROLA s'interroge sur l'apparition d'une somme dans les deux cases de la section d'investissement, annexe 1 page 2

Philippe DE TOLEDO précise qu'il s'agit du déficit de l'année précédente qui apparait du a la présentation comptable M14.

Laurent ALBEROLA pense que la Communauté de Communes dispose d'une trop grosse trésorerie, est qu'il serait bien de la diminuer.

Le Président précise que certaines dépenses ne sont pas réalisées et que cet excédent doit permettre de financer une partie des investissements, et notamment de continuer à payer les investissements jusqu'au vote du budget 2015.

Jean Claude BOUCHI LA MONTAGNE souhaite savoir quelle est l'origine de l'excédent reporté ?

Le Président explique que cet excédent est dû à la fusion des 3 anciennes Communauté de communes et des recettes issues des Z.A.

Le résultat 2014 n'est que de 87 536.85 €

Philippe DE TOLEDO précise que 1% de trésorerie c'est très peu pour une grande collectivité.

Olivier GAILLARD quitte la séance. Fabien CRUVEILLER propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le vote du compte administratif,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 30 avril 2014 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,



POLE ADMINISTRATION GENERALE

ADOpte à la majorité
(Par 57 voix pour, 1 Abstention Laurent ALBEROLA)

- le Compte Administratif 2014 du budget principal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	10 473 070.25 €
Recettes (b)	10 560 607.10 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	+ 87 536.85 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	+ 1 573 990.54 €
Résultat de clôture 2014 (e= c+d)	+ 1 661 527.39 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	572 456.34 €
Recettes (b)	631 441.13 €
Solde d'exécution (c=b-a)	+ 58 984.79 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	+ 242 081.00 €
Résultat de clôture 2014 (e= c+d)	+ 301 065.79 €
Restes à réaliser 2014 Dépenses	681 000.00 €
Restes à réaliser 2014 Recettes	681 000.00 €

Olivier GAILLARD rejoint la séance.

3) Vote du compte de gestion du budget principal 2014

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorier des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité
(Par 57 voix pour, 1 Abstention Laurent ALBEROLA)



POLE ADMINISTRATION GENERALE

- le compte de gestion du budget principal du Trésorier pour l'exercice 2014 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	572 456.34 €	10 473 070.25 €
RECETTES	873 522.13 €	12 134 597.64 €
RESULTATS GLOBAUX	+ 301 065.79 €	+ 1 661 527.39 €

4) Budget principal : Résultat d'exécution du budget 2014 et affectation du résultat du 2015

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats

Résultats 2014	
Excédent de fonctionnement	+ 1 661 527.39 €
Excédent d'investissement	+ 301 065.79 €
Solde global de clôture	+ 1 962 593.18 €

Il précise qu'en tenant compte des excédents, il est proposé de les affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation 2015	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	1 661 527.39 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	301 065.79 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2014 du budget principal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2014 du budget principal du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2014	
Excédent de fonctionnement	+ 1 661 527.39 €
Excédent d'investissement	+ 301 065.79 €
Solde global de clôture	+ 1 962 593.18 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2015 sur le budget principal du Piémont Cévenol:



POLE ADMINISTRATION GENERALE

Affectation 2015	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	1 661 527.39 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	301 065.79 €

5) Vote du compte administratif du budget de l'office de tourisme intercommunal 2014

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget de l'Office de Tourisme Intercommunal 2014 de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Olivier GAILLARD quitte la séance. Fabien CRUVEILLER propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le vote du compte administratif du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 30 avril 2014 approuvant le Budget de l'Office de tourisme Intercommunal de l'exercice 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le Compte Administratif 2014 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	227 872.07 €
Recettes (b)	227 872.07 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	0 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2014 (e= c+d)	0 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	2 069.40 €
Recettes (b)	17 303.27 €
Solde d'exécution (c=b-a)	+ 15 233.87 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2014 (e= c+d)	+ 15 233.87 €

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2015

Application agréée E-legalite.com

030-200034411-20150318-CCPC_PV2_250215-R



POLE ADMINISTRATION GENERALE

Olivier GAILLARD rejoint la séance.

6) Vote du compte de gestion du budget de l'office de tourisme intercommunal 2014

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorier des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal du Trésorier pour l'exercice 2014 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	2 069.40 €	227 872.07 €
RECETTES	17 303.27 €	227 872.07 €
RESULTATS GLOBAUX	+ 15 233.87 €	0 €

7) Budget office de tourisme intercommunal : Résultat d'exécution du budget 2014 et affectation du résultat 2015

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats :

Résultats 2014	
Excédent d'investissement	+ 15 233.87 €
Solde global de clôture	+ 15 233.87 €

Il précise qu'en tenant compte de l'excédent, il est proposé de l'affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation 2015	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	15 233.87 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,



POLE ADMINISTRATION GENERALE

Après avoir approuvé le compte administratif 2013 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2014 du budget de l'Office de Tourisme Intercommunal du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2014	
Excédent d'investissement	+ 15 233.87 €
Solde global de clôture	+ 15 233.87 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2015 sur le budget de l'Office de Tourisme Intercommunal du Piémont Cévenol:

Affectation 2015	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	15 233.87 €

8) Vote du compte d'exploitation du SPANC 2014

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget 2014 du SPANC.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Olivier GAILLARD quitte la séance. Fabien CRUVEILLER propose de passer au vote.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte d'exploitation du SPANC,

Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le compte d'exploitation du SPANC,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 30 avril 2014 approuvant le Budget du SPANC de l'exercice 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le Compte d'exploitation 2014 du budget du SPANC, comme suit :

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2015

Application agréée E-legalite.com

030-200034411-20150318-CCPC_PV2_250215-R



POLE ADMINISTRATION GENERALE

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	70 915.54 €
Recettes (b)	70 915.54 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	0 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	+ 3 451.01 €
Résultat de clôture 2014 (e= c+d)	+ 3 451.01 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	5 849.09 €
Recettes (b)	5 812.49 €
Solde d'exécution (c=b-a)	-36.60 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	+ 17 164.10 €
Résultat de clôture 2014 (e= c+d)	+ 17 127.50 €

Olivier GAILLARD rejoint la séance.

9) Vote du compte de gestion du SPANC 2014

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte d'exploitation. Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorier des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité

- le compte de gestion du budget du SPANC du Trésorier pour l'exercice 2014 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte d'exploitation du SPANC du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	5 849.09 €	70 915.54 €
RECETTES	22 976.59 €	74 366.55 €
RESULTATS GLOBAUX	+ 17 127.50 €	+ 3 451.01 €



POLE ADMINISTRATION GENERALE

10) Budget SPANC : Résultat d'exécution du budget 2014 et affectation du résultat 2015

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats :

Résultats 2014	
Excédent de fonctionnement	+ 3 451.01 €
Excédent d'investissement	+ 17 127.50 €
Solde global de clôture	+ 20 578.51 €

Il précise qu'en tenant compte des excédents, il est proposé de les affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation 2015	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	3 451.01 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	17 127.50 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte d'exploitation 2014 du budget du SPANC de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2014 du budget du SPANC du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2014	
Excédent de fonctionnement	+ 3 451.01 €
Excédent d'investissement	+ 17 127.50 €
Solde global de clôture	+ 20 578.51 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2015 sur le budget du SPANC du Piémont Cévenol:

Affectation 2015	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	3 451.01 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	17 127.50 €



POLE ADMINISTRATION GENERALE

11) Vote du compte administratif de la ZAM de Sauve 2014

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget de la ZAM de Sauve 2014 de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Olivier GAILLARD quitte la séance. Fabien CRUVEILLER propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le vote du compte administratif du budget de la ZAM de Sauve,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 30 avril 2014 approuvant le Budget de la ZAM de Sauve de l'exercice 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité

(Par 57 voix pour, 1 Abstention Laurent ALBEROLA)

- le Compte Administratif 2014 du budget de la ZAM de Sauve de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	723 110.10 €
Recettes (b)	787 179.67 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	+ 64 069.57 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	- 371 831.64 €
Résultat de clôture 2014 (e= c+d)	- 307 762.07 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	739 487.29 €
Recettes (b)	672 903.56 €
Solde d'exécution (c=b-a)	- 66 583.73 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	+ 420 055.94 €
Résultat de clôture 2014 (e= c+d)	+ 353 472.21 €

Olivier GAILLARD rejoint la séance.

12) Vote du compte de gestion 2014 de la ZAM de Sauve 2014

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il ajoute que le Trésorier a



POLE ADMINISTRATION GENERALE

transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,
Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorier des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2014,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget de la ZAM de Sauve du Trésorier pour l'exercice 2014 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	739 487.29 €	1 094 941.74 €
RECETTES	1 092 959.50 €	787 179.67 €
RESULTATS GLOBAUX	+ 353 472.21 €	- 307 762.07 €

13) Budget de la ZAM de Sauve : Résultat d'exécution du budget 2014 et affectation du résultat 2015

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats :

Résultats 2014	
Déficit de fonctionnement	- 307 762.07 €
Excédent d'investissement	+ 353 472.21 €
Solde global de clôture	+ 45 710.14 €

Il précise qu'en tenant compte de l'excédent et du déficit, il est proposé de les affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation 2015	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (dépenses)	307 762.07 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	353 472.21 €

Le Conseil communautaire,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,
Après avoir approuvé le compte administratif 2013 du budget de la ZAM de Sauve de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2014,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,



POLE ADMINISTRATION GENERALE

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2014 du budget de la ZAM de Sauve du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2014	
Déficit de fonctionnement	- 307 762.07 €
Excédent d'investissement	+ 353 472.21 €
Solde global de clôture	+ 45 710.14 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2015 sur le budget de la ZAM de Sauve du Piémont Cévenol:

Affectation 2015	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (dépenses)	307 762.07 €
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (recettes)	353 472.21 €

14) Vote du compte administratif de la ZAC des Batailles 2014

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget de la ZAC des Batailles 2014 de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Olivier GAILLARD quitte la séance. Fabien CRUVEILLER propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le vote du compte administratif du budget de la ZAC des Batailles 2014,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 30 avril 2014 approuvant le Budget de de la ZAC des Batailles l'exercice 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le Compte Administratif 2014 du budget de la ZAC des Batailles de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

Direction Générale des Services

Tél : 04 66 93 06 12 Mail : direction-generale@piemont-cevenol.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2015

Application agréée E-legalite.com

030-200034411-20150318-CCPC_PV2_250215-R



POLE ADMINISTRATION GENERALE

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	168 793.94 €
Recettes (b)	168 793.94 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	0 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2014 (e= c+d)	0 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	109 770.45 €
Recettes (b)	167 533.94 €
Solde d'exécution (c=b-a)	+ 57 763.49 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	- 167 533.94 €
Résultat de clôture 2014 (e= c+d)	- 109 770.45 €

Olivier GAILLARD rejoint la séance.

15) Vote du compte de gestion de la ZAC des Batailles 2014

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 du budget de la ZAC des Batailles (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorier des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget de la ZAC des Batailles du Trésorier pour l'exercice 2014 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	277 304.39 €	168 793.94 €
RECETTES	167 533.94 €	168 793.94 €
RESULTATS GLOBAUX	- 109 770.45 €	0 €



POLE ADMINISTRATION GENERALE

16) Budget ZAC des Batailles : Résultat d'exécution du budget 2014 et affectation du résultat 2015

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats :

Résultats 2014	
Déficit d'investissement	- 109 770.45 €
Solde global de clôture	- 109 770.45 €

Il précise qu'en tenant compte du déficit, il est proposé de l'affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation 2015	
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (dépenses)	109 770.45 €

Nicole PRATLONG demande à quoi correspond ce déficit ?

Olivier GAILLARD explique qu'il s'agit des terrains qui restent à vendre

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2013 du budget de la ZAC des batailles de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2013,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2014 du budget de la ZAC des Batailles du Piémont Cévenol comme suit :

Résultats 2014	
Déficit d'investissement	- 109 770.45 €
Solde global de clôture	- 109 770.45 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2015 sur le budget de la ZAC des Batailles du Piémont Cévenol:

Affectation 2015	
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (dépenses)	109 770.45 €



POLE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17) Vote du compte administratif de la Z.A du Coutach à Liouc 2014

Fabien CRUVEILLER expose à l'Assemblée communautaire les conditions d'exécution du Budget de la Z.A du Coutach à Liouc 2014 de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Il donne lecture des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement.

Laurent ALBEROLA explique que l'excédent dégagé par ce compte renforce son intervention liée à l'importance de l'excédent du budget primitif.

Olivier GAILLARD quitte la séance. Fabien CRUVEILLER propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Considérant que Monsieur Fabien CRUVEILLER, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Olivier GAILLARD, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Fabien CRUVEILLER pour le vote du compte administratif du budget de la Z.A du Coutach à Liouc,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol en date du 30 avril 2014 approuvant le Budget de de la Z.A du Coutach à Liouc de l'exercice 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- de voter le Compte Administratif 2014 du budget de la Z.A du Coutach à Liouc de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, comme suit :

A la clôture de l'exercice 2014, les résultats s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses (a)	0 €
Recettes (b)	60 979.43 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	+ 60 979.43 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	+ 201 269.93 €
Résultat de clôture 2014 (e= c+d)	+ 262 249.36 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses (a)	0 €
Recettes (b)	0 €
Solde d'exécution (c=b-a)	0 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	0 €
Résultat de clôture 2014 (e= c+d)	0 €

Olivier GAILLARD rejoint la séance



POLE ADMINISTRATION GENERALE

18) Vote du compte de gestion de la Z.A du Coutach à Liouc 2014

Fabien CRUVEILLER informe l'Assemblée communautaire que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 du budget de la Z.A du Coutach à Liouc (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014), a été réalisée par le Trésorier communautaire et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Il ajoute que le Trésorier a transmis à la Communauté de communes, son compte de gestion avant le premier juin comme la loi lui en fait obligation.

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612-12,

Vu le compte de gestion rendu par Madame Nadine CHABERT, Trésorier des finances publiques, qui retrace les recettes et dépenses au 31 décembre 2014,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité

- le compte de gestion du budget de la Z.A du Coutach à Liouc du Trésorier pour l'exercice 2014 dont les résultats définitifs sont égaux à ceux du compte administratif du Président de la Communauté de communes qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	0 €	0 €
RECETTES	0 €	262 249.36 €
RESULTATS GLOBAUX	0 €	+ 262 249.36 €

19) Budget de la Z.A du Coutach a Liouc : Résultat d'exécution du budget 2014 et affectation du résultat 2015

Fabien CRUVEILLER donne lecture des résultats :

Résultat 2014	
Excédent de fonctionnement	+ 262 249.36 €
Solde global de clôture	+ 262 249.36 €

Il précise qu'en tenant compte de l'excédent, il est proposé de l'affecter conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Affectation 2015	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	262 249.36 €

Le Conseil communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-14, L.2121-21, L.2122-29, L.2122-31,

Après avoir approuvé le compte administratif 2014 du budget de la Z.A du Coutach à Liouc de la Communauté de communes du Piémont Cévenol dans les mêmes termes que le compte de gestion 2014,



POLE ADMINISTRATION GENERALE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré

ARRETE à l'unanimité

- le résultat de l'exercice 2014 du budget de la Z.A du Coutach à Liouc du Piémont Cévenol comme suit :

Résultat 2014	
Excédent de fonctionnement	+ 262 249.36 €
Solde global de clôture	+ 262 249.36 €

DECIDE à l'unanimité

- de l'affectation ci-après pour l'exercice 2015 sur le budget de la Z.A du Coutach à Liouc du Piémont Cévenol:

Affectation 2015	
Résultat de fonctionnement reporté 002 (recettes)	262 249.36 €

Le Président de séance,



Raden CRUVEILLER.